



Plan Climat Energie Territorial

*Un enjeu de développement local,
un plan pour que chacun s'engage*

FICHES ACTION

septembre 2010



Récapitulatif Fiches Actions Plan Climat Energie Territorial

Thème	Objectif	Action	Code Fiche
Sobriété et efficacité énergétique dans l'habitat	Réduire les consommations du patrimoine communal	Mettre en œuvre des actions d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux et tertiaires	A1
	Accompagner les habitants dans la réduction de leur facture énergétique	Animer le volet énergie des OPAH	A2
	Infléchir la précarité énergétique	Aider techniquement les acteurs sociaux à appréhender les situations de précarité énergétique et à apporter des réponses concrètes	A3
	Promouvoir l'éco-construction	Développer la filière terre	A4
		Informers les habitants et les scolaires, former les artisans à l'éco construction	A5
Optimiser les déplacements	Favoriser le développement des transports alternatifs	Inciter à la mise en place de dispositifs de covoiturage	B1
		Développer les déplacements doux dans les bourgs structurants	B2
	Développer l'approvisionnement local	Développer l'approvisionnement local dans la restauration collective	B3
Développer les énergies renouvelables	Développer la filière biomasse	Développer la filière bois énergie	C1
		Développer la filière biogaz sur le territoire du Parc	C2
	Encourager la production d'électricité solaire	Informers les exploitants agricoles sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les hangars agricoles	C3
	Favoriser le développement de l'éolien	Assister les Communautés de Communes pour le développement de l'éolien sur leur territoire	C4
Construire le développement durable du territoire	Favoriser l'émergence d'un urbanisme plus durable	S'appuyer sur des projets pilotes pour sensibiliser les élus à la mise en œuvre d'extensions urbaines intégrant la prise en compte des principes du développement durable	D1
		Inciter les collectivités à se doter de projets territoriaux de développement durable type Agenda 21, PLU intercommunal...	D2
	Inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales	Accompagner le management environnemental au sein des entreprises touristiques	D3
		Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre et le suivi de démarches de diminution de GES	D4
	Favoriser les pratiques éco-citoyennes	Animer des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable	D5
		Mettre en œuvre en interne une démarche éco-responsable	D6
		Promouvoir les pratiques d'éco responsabilité auprès des collectivités	D7
	Impliquer dans la mise en œuvre du PCET l'ensemble des acteurs locaux	Construire autour d'actions convergentes l'articulation avec les autres territoires de projet	D8
		Développer des engagements partenariaux adaptés à la diversité des acteurs locaux	D9



Thème	Objectif	Action	Code Fiche
Réduire les émissions d'origine agricole	Développer des systèmes agricoles moins impactants	Sensibiliser au maintien des zones humides, des tourbières et des prairies permanentes pour leur intérêt en tant que puits de carbone	E1
		Expérimenter une démarche de performance environnementale à l'échelle d'un groupe d'agriculteurs	E2
Adapter le territoire au changement du climat	Sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux du changement climatique	Organiser des animations en faveur des habitants sur le thème du changement climatique	F1
	Anticiper les impacts du changement climatique sur le territoire du Parc	Evaluer les risques d'impact du changement climatique sur l'érosion littorale et proposer des mesures d'atténuation	F2
		Définir des outils méthodologiques pour identifier et caractériser les trames bleues et vertes à l'échelle des Communautés de Communes	F3



Thème : Sobriété et efficacité énergétique dans l'habitat**Objectif : Réduire les consommations du patrimoine communal****Action A1 : mettre en œuvre des actions d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux et tertiaires****Contexte :**

En réponse aux enjeux d'économie d'énergie dans l'habitat, le Parc apporte un premier conseil aux collectivités et aux acteurs du secteur tertiaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. L'objectif est de proposer une suite possible par l'Agence Manche Energie (AME), ou le Syndicat d'électrification du Calvados (SDEC) (qui mettent en œuvre des dispositifs type « Conseil en Energie Partagé » (CEP)), ou des bureaux d'études spécialisés dans les études thermiques.

Détail de l'action :

Objectif 2013	Conseil à 20 gestionnaires de bâtiments du territoire (communes, tertiaire, maisons de retraites...), édition des affiches Display. 5 Communautés de Communes adhérentes à l'AME, 5 communes engagées dans un Conseil en Energie Partagé (CEP). Engagement progressif des travaux d'amélioration. Diminution de 20 % des consommations énergétiques annuelles et économie de 20% de GES soit 2 gWh et 400 tonnes de CO ² évités par an.
Objectif 2020	Tous les gestionnaires de bâtiments tertiaires et toutes les communes de plus de 500 habitants mettent en œuvre des démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments. Diminution de 20 % des consommations énergétique et économie de 20% de GES soit 8,6 gWh et 1700 tonnes de CO ² évités.
Chefs de file	AME, SDEC
Rôle du Parc	Promotion de l'action, information et sensibilisation des élus, Conseil ponctuel aux communes, animation de la campagne Display sur le territoire du Parc (hors Bessin).
Partenaires	Conseil Régional de Basse-Normandie, Conseils généraux, ADEME, Pays du Bessin au Virois, Syndicat Mixte du Cotentin.
Financement	Communes ou Communautés de Communes, Conseil Général de la Manche, Conseil Régional de Basse-Normandie, ADEME, Fonds Européens.
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre de Communautés de Communes adhérentes à l'AME et au SDEC. Nombre de communes en CEP. Nombre de bâtiments faisant l'objet de diagnostics énergétiques. Nombre de communes s'engageant dans la campagne Display. Nombre d'affiches display éditées. Nombre de bâtiments dans lesquels des travaux d'amélioration sont mis en œuvre suite à un diagnostic.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	kWh + € économisés par la mise en œuvre des préconisations. Kg CO ² évité.

Méthode :

2010-2013 :

- Animation d'une Campagne Display concernant les écoles du territoire du Parc
- Sensibilisation des élus aux enjeux d'économies d'énergie et d'amélioration de la performance thermique des bâtiments
- Promotion des dispositifs type « Conseil en Energie Partagé » par l'AME et le SDEC
- Conseil ponctuel aux communes et gestionnaires de bâtiments
- Evaluation des économies engendrées par les travaux.

L'avis des acteurs locaux :

La concertation a montré que :

- la performance énergétique des bâtiments est devenue une priorité pour les élus, pour des questions d'économies de budget surtout ;
- les élus doivent être mieux informés du rôle de chaque structure et des possibilités d'appui technique et d'aides financières.

Thème : Sobriété et efficacité énergétique dans l'habitat
Objectif : Accompagner les habitants dans la réduction de leur facture énergétique

Action A2 : animer le volet énergie des OPAH RR

Contexte :

Le Parc anime le volet environnemental des OPAHRR et renforce la mission des opérateurs « habitat » concernant l'amélioration thermique des bâtiments.

Détail de l'action :

Objectif 2013	60 études réalisées chez les particuliers, 40 se concrétisant par des travaux annuellement. 400 000 kWh économisés par an (10 000 kWh en moyenne par dossier), soit 80 tonnes de CO ² /an.
Objectif 2020	Ensemble du territoire du Parc couvert par des OPAH entre 2010 et 2020. 1000 logements concernés par des travaux. 10 mWh économisés, soit 2 000 tonnes de CO ² par an
Chef de file	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Rôle du Parc	Animation du volet environnemental
Partenaires	ANAH, syndicats d'OPAH, structures en charge de l'animation des OPAH.
Financement	ANAH, collectivités, Conseil Régional de Basse-Normandie, ADEME.
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre de dossiers et type de travaux.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	kWh et tonnes de CO ² économisés.

Méthode : 2010-2013, en continu :

Animation du volet « énergie » des OPAH :

- Diagnostic de travaux
- Information des habitants sur les aides
- Conseil
- Suivi des dossiers

L'avis des acteurs locaux :

Les OPAHRR sont parfois méconnues des élus, des habitants et des acteurs locaux (agences immobilières...).
La promotion des opérations et de l'appui du Parc pour le volet environnemental, doit être renforcée.

Thème : Sobriété et efficacité énergétique dans l'habitat

Objectif : Infléchir la précarité énergétique

Action A3 : Aider techniquement les acteurs sociaux à appréhender les situations de précarité énergétique et à apporter des réponses concrètes

Contexte :

Les acteurs sociaux rencontrent au quotidien des personnes en situation de précarité énergétique. L'objectif est de les informer sur les solutions existantes pour aider les personnes en difficulté à améliorer les performances de leur logement.

Détail de l'action :

Objectif 2013	10 foyers par an en situation de précarité sont accompagnés pour améliorer leur situation énergétique. 10 000 kWh/dossier/an économisés soit 2 tonnes de CO ² /dossier. En 2012 : 100 000 kWh économisés, soit 20 tonnes de CO ² par an.
Objectif 2020	Augmentation progressive du nombre de foyers aidés : 25 par an entre 2013 et 2020. Appui proposé à 200 habitants du territoire en situation de précarité énergétique. Objectif total 2020 : 220 foyers aidés. 2,2 mWh économisés, soit 440 tonnes de CO ² par an.
Chef de file	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Rôle du Parc	Mise en œuvre et animation d'un groupe de travail, rédaction de la fiche d'évaluation et du référentiel « énergie », sensibilisation des élus communaux, appui à la promotion de ces actions et à la sensibilisation du public concerné.
Partenaires	Conseil Général de la Manche (territoire de Solidarité Marais du Cotentin), APA, CAF, ANAH, FORES,...
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et Conseil Général de la Manche.
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Constitution d'un groupe de travail se réunissant 3 fois par an. Rédaction et diffusion d'un guide. Nombre d'animations proposées.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Nombre de foyers accompagnés. Type de travaux mis en œuvre. kWh et t CO ² économisés.

Méthode :

2010-2011 :

- Constitution d'un groupe de travail
- Rédaction d'une fiche d'évaluation des logements et d'un référentiel à l'attention des acteurs sociaux
- Diffusion du guide et du référentiel
- Sensibilisation des élus communaux
- Participation à des animations pour promouvoir cette action auprès du public concerné

2013 : mise en œuvre d'un logement pédagogique témoin



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

L'avis des acteurs locaux :

Il est très difficile de rencontrer les personnes en situation de précarité et de les inciter à s'inscrire dans une dynamique d'amélioration thermique de leur maison qui nécessite des moyens inexistant, et qui n'apparaît pas toujours comme une priorité.

Thème : Sobriété et efficacité énergétique dans l'habitat**Objectif : Promouvoir l'éco-construction****Action A4 : Développer la filière « terre »****Contexte :**

La politique de restauration du patrimoine bâti en terre est emblématique pour le Parc. Elle doit être promue et valorisée. Ce savoir faire retrouvé et les qualités de ce matériau doivent aussi être mis à profit pour la construction de bâtiments neufs.

Détail de l'action :

Objectif 2013	25 dossiers de restauration du patrimoine par an. Structuration d'une filière à l'échelle du territoire. Création d'un centre de formation. Organisation de 3 sessions de formation ou journées de démonstration. Valorisation de 3 sites exemplaires. Expérimentation de l'utilisation de la terre dans 5 projets de construction.
Objectif 2020	20 artisans sur le territoire maîtrisent le savoir-faire. 50 projets par an de construction ou rénovation intègrent la terre.
Chef de file	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Rôle du Parc	Initier et coordonner la filière. Animer techniquement et cofinancer des travaux de réhabilitation du patrimoine terre. Organiser et promouvoir des visites de sites exemplaires.
Partenaires	Conseil Général de la Manche, artisans, association ASTERRE
Financement	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Conseil Général de la Manche,...
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Création d'un centre de formation. Nombre d'artisans formés. Nombre de visites de sites de démonstration, nombre de sessions, Nombre de participants.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Nombre de projets de réhabilitation. Nombre de projets de construction intégrant la terre. Nombre de dossiers, kWh et tonnes de CO ² économisés par rapport à un habitat conventionnel.

Méthode :**En continu :**

- Animation des opérations de réhabilitation : sensibilisation, diagnostic, aide financière
- Appui technique aux porteurs de projets de construction intégrant la terre
- Organisation de sessions de formation et de visites de sites exemplaires
- Participation à l'évaluation des performances thermiques de la terre, y compris l'énergie grise.

2012-2013 : Création d'un centre de formation sur le thème de la terre à la ferme du Bas Quesnay (Saint André de Bohon), en lien avec l'Ecosite.

L'avis des acteurs locaux :

Développer une filière terre est une opportunité pour favoriser un matériau local et créer des emplois de proximité mais le coût de la main d'œuvre en construction apparaît comme facteur limitant.



Thème : Sobriété et efficacité énergétique dans l'habitat

Objectif : Promouvoir l'éco construction

Action A5 : Informer les habitants et les scolaires, former les artisans à l'éco construction

Contexte :

Le dispositif « Espace Info Energie », (les 7 vents du Cotentin, Association Biomasse Normandie) financé par l'ADEME, pour informer le grand public sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables, et le Pavillon des Energies de Saint Jean de Daye, mis en œuvre par le Conseil Général de la Manche, sont des outils de sensibilisation et de formation du grand public et des professionnels. Le Parc doit en assurer sur son territoire la promotion, pour que se développe la connaissance des enjeux énergétiques et climatiques et les bonnes pratiques permettant d'atteindre des objectifs ambitieux.

Détail de l'action :

Objectif 2013	Optimisation de l'utilisation du Pavillon des Energies (cf. objectifs Conseil Général de la Manche). 650 contacts EIE par an sur le territoire. Implication du Parc dans 1 session de formation professionnelles annuelles sur le thème de l'éco-construction (énergie, étanchéité à l'air, matériaux écologiques,...) ; 10 artisans formés par an.
Objectif 2020	Présence d'un espace info permanent sur le territoire, dont les compétences sont élargies : éco-habitat, eau, déchets, nature ordinaire,...2000 contacts par an. Reconnaissance et utilisation optimale du pavillon des Energies comme site d'information du grand public et des scolaires. Implication du Parc dans 3 sessions de formation annuelles ; 50 artisans formés par an.
Chef de file	Espace Info Energie : Les 7 Vents du Cotentin ; Conseil Général de la Manche (Pavillon des Energies), CAPEB, ANOFAB ;
Rôle du Parc	Promotion de l'Ecosite du Fleurion et du dispositif « Espace Info Energie », appui technique à l'ANOFAB et à la CAPEB, intervention au GRETA, participation au forum d'Amblie.
Partenaires	Conseil Régional de Basse-Normandie, ADEME, AME, ANOFAB, CAPEB,...
Financement	Conseil Général de la Manche, ADEME, Région Basse Normandie, Fonds Européens.
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre de formations et colloques organisés au Pavillon des Energies. Nombre de formations et colloques organisés avec le soutien du Parc, notamment sur le thème de la terre. Nombre de visiteurs « grand public » au Pavillon des Energies. Nombre de scolaires ayant visité le Pavillon des Energies. Nombre de contacts EIE, dont nombre redirigés par le Parc (contacts téléphoniques et rendez vous).
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Financements accordés pour la réalisation de travaux de maîtrise de l'énergie. Puissance installées des installations EnR ; kWh et tonnes de CO ² économisés.



Méthode :

2010 : Faire connaître le Pavillon des Energies et le dispositif EIE à l'ensemble des partenaires

2011 :

- Mettre en place un dispositif de comptage spécifique pour le suivi de l'action au sein de l'EIE
- Mettre en place une méthodologie spécifique aux communes permettant un relai systématique sur l'EIE dans le cadre de la procédure de dépôt de permis de construire ou de travaux

2012-2013 : Prévoir la réalisation d'enquêtes permettant de mesurer l'impact de l'action auprès du grand public

L'avis des acteurs locaux :

L'écosite du Fleurion est un site exemplaire que doivent s'approprier les artisans, dont les formations doivent être adaptées aux techniques innovantes et aux compétences permettant de répondre aux futures réglementations thermiques.

Thème : Optimiser les déplacements**Objectif : Favoriser le développement des transports alternatifs****Action B1: inciter à la mise en place de dispositifs de covoiturage****Contexte :**

De nombreuses collectivités, dont le Conseil Régional et les Conseils Généraux, se mobilisent en faveur du développement du covoiturage. L'objectif du Parc est de promouvoir et de mutualiser les dispositifs existants et d'encourager les habitants à les utiliser, en déclinant localement la démarche (recensement des aires, promotion de la plate-forme régionale, communication).

Détail de l'action :

Objectif 2013	Inventaire des aires de covoiturage. Mise en œuvre d'une plate-forme commune d'utilisation à l'échelle régionale.
Objectif 2020	Une action mutualisée et coordonnée est organisée sur l'ensemble du territoire, connue par tous les habitants. 10% des habitants pratiquent le covoiturage.
Chef de file	Région Basse Normandie, Conseil Général de la Manche.
Rôle du Parc	Coordination des projets de covoiturage et promotion de la démarche sur le territoire. Inventaire des aires de stationnement.
Partenaires	Pays du Bessin Virois, Conseil Général de la Manche, Conseil Général du Calvados, Acteurs spécialisés : Ecomobile, Etape, Covivo...
Financement :	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre d'aires recensées. Nombre de personnes sensibilisées.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Nombre de personnes inscrites sur la plate-forme. Nombre de km effectués par les co-voituriers. Tonnes de CO ² économisées.

Méthode :**2010 :**

- Concertation de l'ensemble des partenaires de l'action pour l'élaboration d'une stratégie commune (techniques, communication...)
- Recensement des sites sauvages et aménagés et de leur utilisation actuelle par enquête

2011 :

- Construction des outils de suivi de l'action avec l'ensemble des partenaires
- Construction de la stratégie de communication du parc sur la thématique

2012-2013 : Réalisation d'enquêtes de satisfaction/suivi auprès des automobilistes

L'avis des acteurs locaux :

Le covoiturage, bien adapté aux trajets domicile-travail, ne répond pas à l'ensemble des besoins identifiés en secteur rural (transports vers les services, les commerces...).

De plus, l'utilisation individuelle de la voiture est une habitude « culturelle » très difficile à modifier.



Thème : Optimiser les déplacements**Objectif : Favoriser le développement des transports alternatifs****Action B2 : développer les déplacements doux dans les bourgs structurants****Contexte :**

La plupart des bourgs structurants du territoire ne disposent d'aucune offre en faveur des déplacements doux : ni aménagements, ni cheminements. L'objectif est de proposer des solutions alternatives et sobres, adaptées aux budgets communaux.

Détail de l'action :

Objectif 2013	Schémas de déplacements doux dans 6 communes de plus de 2000 habitants du territoire.
Objectif 2020	L'ensemble des préconisations figurant dans les schémas de déplacements doux est mis en œuvre.
Chef de file	Communes
Rôle du Parc	Définition d'une méthodologie adaptée au contexte des communes rurales. Assistance technique aux communes souhaitant élaborer ce type de schéma.
Partenaires	Conseil Régional de Basse-Normandie, Conseil Généraux Manche et Calvados, DDTM, CAUE, ADEME, Pays, associations.
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin Etudes : ADEME, Conseil Régional de Basse-Normandie.
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre de communes élaborant un schéma directeur « déplacements doux ».
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Nombre de cyclistes utilisant les voies douces mises en œuvre dans le cadre du schéma.

Méthode :**2010 :**

- Mise en œuvre d'un stage pour expérimenter la méthode à Périers
- Validation de la méthode par un test à Isigny sur Mer
- Rédaction d'un cahier des charges type

2011-2013 : Mise en œuvre de la démarche dans les communes du Parc volontaires

L'avis des acteurs locaux :

Au-delà des économies de CO², les déplacements sont un élément favorisant l'amélioration de cadre de vie, ce qu'il faut aussi intégrer dans le Plan Climat Energie Territorial

Thème : Optimiser les déplacements

Objectif : Développer l'approvisionnement local

Action B3 : développer l'approvisionnement local dans la restauration collective

Contexte :

Les gestionnaires de restauration collective (cuisines centrales, hôpitaux, collèges,..) n'intègrent souvent aucun critère de proximité dans le choix des produits consommés, malgré la qualité et la diversité de la production agricole locale. De nombreux freins sont identifiés : manque d'offre, contexte juridique, budget... L'objectif est de tenter d'améliorer ces difficultés et d'accompagner les agriculteurs et les gestionnaires dans la structuration progressive de l'approvisionnement local.

Détail de l'action :

Objectif 2013	5 cuisines collectives intègrent au moins 30 % de produits locaux dans leur approvisionnement.
Objectif 2020	Toutes les cuisines collectives du territoire intègrent au moins 50% de produits locaux dans leur approvisionnement.
Chef de file	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin/ Syndicat mixte du Pays du Cotentin.
Rôle du Parc	Appui technique et juridique, sensibilisation, communication.
Partenaires	Pays du Cotentin, Pays du Bessin au Virois, Chambres d'Agriculture départementales, CRR, RRF, GVA, CRDA, CCI, Organismes de formation.
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Pays, chambres d'agriculture Investissement : LEADER...
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Rédaction, édition et diffusion d'un catalogue de références des agriculteurs pratiquant la vente en circuit court. Nombre d'agriculteurs figurant dans le catalogue. Création d'une plate-forme d'approvisionnement local. Nombre de conversions en agriculture biologique. Nombre de structures concernées par l'approvisionnement local. Nombre de collèges et d'élus sensibilisés. Tonnes de CO ² économisées. Nombre de personnes travaillant pour la restauration collective informées ou formées. Nombre d'animations concernant l'approvisionnement local, nombre de participants, bilan de la communication (presse, radio, télé).
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Nombre d'agriculteurs approvisionnant la plate-forme. Nombre de clients. Tonnes de CO ² économisées par rapport à l'approvisionnement conventionnel.

Méthode :

2010-2011 :

- Élaborer un questionnaire et le diffuser pour inventorier les agriculteurs pratiquant la vente en circuit court, éditer et diffuser le catalogue
- Évaluer la faisabilité juridique et financière de la mise en œuvre d'une structure type plate-forme d'approvisionnement
- Organiser des réunions d'information et des sessions de formation à l'attention des cuisiniers et des gestionnaires
- Promouvoir les produits locaux et leur utilisation. Participer à des actions initiées par des associations locales (ex : Festival: "Mange ta Soupe!")

2012-2013 : Animer la mise en œuvre de la plate-forme

L'avis des acteurs locaux :

Les élus, les agriculteurs, les parents d'élèves et certains gestionnaires de cuisines collectives sont, dans l'ensemble, très motivés par la perspective d'une action favorisant l'approvisionnement local. Mais les freins et les difficultés techniques, juridiques et économiques semblent insurmontables. Il s'agit donc d'une œuvre de longue haleine.

Thème : Développer les énergies renouvelables**Objectif : Développer la filière biomasse****Action C1 : Développer la filière bois énergie****Descriptif de l'action :**

La filière bois énergie se développe autour de l'installation de chaufferies, dont il faut favoriser l'installation en apportant aux décideurs des éléments de réponse aux questions récurrentes qu'ils se posent :

- prouver la disponibilité de la ressource par des inventaires et conforter la gestion durable des haies,
- structurer l'approvisionnement et étudier la complémentarité entre l'approvisionnement bocager et industriel.

Détail de l'action :

Objectif 2013	Construction de 5 chaufferies de moyenne puissance (250 Kw à 1Mw) approvisionnées localement : économie de 300 tonnes de CO ² /an. Construction de 2 chaufferies de forte puissance (1Mw et plus) approvisionnée en partie localement : économie de 4000 tonnes de CO ² économisées par an. Rédaction de 75 Plans de Gestion du Bocage (PGB). Economie 4 300 tonnes de CO ² /an.
Objectif 2020	2 chaufferies de puissance moyenne par Communauté de Communes, soit 12 chaufferies au total économie : 720 tonnes de CO ² . 5 chaufferies de forte puissance sur le territoire : 10 000 tonnes de CO ² économisées par an. Total : 10720 tonnes de CO ² évitées par an. Rédaction de 300 PGB.
Chef de file	FD CUMA, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Rôle du Parc	Coordination technique du Contrat d'Objectifs Bois Energie contractualisé avec le Conseil Général de la Manche et les Communautés de Communes de Canisy et Marigny. Animation technique en appui de la FD CUMA (incitation à la mise en œuvre de chaufferie, structuration de l'approvisionnement). Rédaction des Plans de Gestion du Bocage (PGB) et suivi des travaux. Suivi de l'étude ADEN sur la CC de Sèves-Taute. Sensibilisation des élus. Étude de la complémentarité entre approvisionnement local et industriel pour les chaufferies de forte puissance.
Partenaires	Conseil Généraux de la Manche et du Calvados, Chambre d'Agriculture, Association Haiecobois, DDTM, 7 Vents du Cotentin, Pays du Cotentin, Cotentin Réseau Rural, CRPF, ONF, STEVE, association Biomasse-Normandie
Financement	Conseil Généraux de la Manche et du Calvados, Conseil Régional de Basse-Normandie, FEDER, collectivités.

Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	<p>Nombre de sites potentiels inventoriés, kWh et tonnes de CO² économisées.</p> <p>Nombre de journées d'information et démonstrations.</p> <p>Nombre de plates-formes construites.</p>
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	<p>Nombre de PGB, surface concernée, linéaire de haie, volume de bois disponible, nombre d'arbres replantés, cartographie.</p> <p>Nombre de chaufferies installées, puissance, tonnes de bois utilisé, tonne de CO² économisées.</p> <p>Nombre d'agriculteurs impliqués dans l'approvisionnement local.</p> <p>Nombre d'adhérents à l'Association Haiecobois ».</p> <p>Volume de bois local fourni aux chaufferies de forte puissance.</p> <p>Volume de bois fourni par l'Association Haiecobois aux chaufferies de forte puissance.</p>

Méthode :

2010-2011 :

- Animation du COBE (rédaction de Plans de Gestion du Bocage, inventaire des sites potentiels pour le bois énergie,...)
- Suivi étude ADEN (inventaire de la ressource à l'échelle de la CC Sèves-Taute, et des sites potentiels pour l'installation d'chaufferies à l'échelle du Parc)
- Suivi étude CRPF sur les potentiels des peuplements pauvres

En continu :

- Suivi de l'installation de chaufferies
- Suivi de l'organisation de l'approvisionnement des chaufferies de moyenne puissance et appui à l'étude de l'apport local pour l'approvisionnement de chaufferies de forte puissance.

L'avis des acteurs locaux :

Le bois s'impose comme une énergie renouvelable disponible localement mais de nombreuses difficultés compliquent la mise en œuvre de cette filière :

- les élus ne s'approprient pas cette technologie en laquelle ils n'ont pas toujours confiance bien qu'elle soit largement éprouvée ;
- le doute subsiste concernant la ressource disponible ;
- des projets de forte puissance s'appuyant sur un approvisionnement industriel compliquent la lisibilité de la filière locale et confortent les craintes des détracteurs ;
- la rentabilité économique de la filière est faible pour les agriculteurs.



Thème : Développer les énergies renouvelables**Objectif : Développer la filière biomasse****Action C2 : développer la filière biogaz
sur le territoire du Parc****Contexte :**

Les effluents d'origine agricole et les déchets provenant de l'industrie agro-alimentaire pourraient être valorisés par la méthanisation, dont un projet collectif expérimental est à l'étude.

Détail de l'action :

Objectif 2013	Mettre en œuvre une unité de méthanisation collective utilisant des effluents agricoles, destinée à fournir les besoins de chauffage d'une entreprise agro alimentaire. 200 tonnes de CO ² économisées par an.
Objectif 2020	Trois unités de méthanisation collective utilisant des effluents agricoles (dont une unité de méthanisation collective par voie sèche). 600 tonnes de CO ² économisées par an.
Chef de file	Entreprise Méthanéo
Rôle du Parc	Appui à la recherche de produits méthanogènes provenant des zones humides, suivi technique, transfert du projet vers d'autres collectivités du Parc.
Partenaires	Ville de Carentan, Chambre d'Agriculture, FD Cuma, Biomasse Normandie, Les 7 Vents du Cotentin, ADASEA
Financement	Méthanéo, ADEME, Région BN, Fons Européens
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Puissance installée. Volumes de co-substrats.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Tonnes de méthane évitées. Tonnes de CO ² économisées.

Méthode :

2010-2011 :

- Étudier la faisabilité d'une unité de méthanisation collective autour de Carentan
- Inventorier le potentiel local en biomasse méthanogène
- Sensibiliser les agriculteurs locaux à l'intérêt de la démarche et les fédérer en une association
- Étudier le potentiel d'approvisionnement en produits de fauche des zones de marais en risque de déprise
- Évaluer la faisabilité juridique des projets, monter les dossiers de demandes de subventions

2012-2013 : Mettre en œuvre le projet

L'avis des acteurs locaux :

La méthanisation est une perspective qui intéresse vivement les agriculteurs, qui pourraient mieux valoriser les effluents agricoles. Toutefois, aucune expérience n'a été menée localement depuis les expériences de Marchésieux dans les années 80.

La difficulté actuelle tient au fait de devoir valoriser la chaleur à proximité du centre de méthanisation.

Thème : Développer les énergies renouvelables
Objectif : Encourager la production d'électricité solaire

Action C3 : informer les exploitants agricoles sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les hangars agricoles

Contexte :

Le photovoltaïque se développe et les agriculteurs recherchent des informations sur ce type de projet. L'objectif est d'apporter les éléments concernant l'économie du projet, et son intégration paysagère et environnementale. Le Parc pourrait aussi être amené à se positionner sur les centrales photovoltaïques au sol dont des projets émergent sur le territoire.

Détail de l'action :

Objectif 2013	Mise en place de 10 toitures photovoltaïques.
Objectif 2020	Mise en place de 100 toitures photovoltaïques.
Chef de file	FD Cuma, 7 Vents du Cotentin.
Rôle du Parc	Sensibilisation des agriculteurs.
Partenaires	Conseil Général de la Manche (Ecosite du Fleurion).
Financement	Conseil Régional de Basse-Normandie, ADEME.
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Puissance installée. Nombre d'installation.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	kWh produits. Tonnes de CO ² économisées.

Méthode :

En continu :

Conseiller avec l'appui de l'espace Info Energie « Les 7 vents du Cotentin » les porteurs de projet photovoltaïque, notamment agriculteurs

2011-2013 :

- En s'appuyant sur l'Ecosite du Fleurion, mettre en place des outils d'information adaptés, permettant de guider et d'appuyer les agriculteurs dans leur projet (service de renseignement, guide, aides techniques, ...).

L'avis des acteurs locaux :

Les agriculteurs comme les industriels, les collectivités et les habitants souhaitent être informés sur le photovoltaïque : techniques, coût, rentabilité, location de toitures...

Thème : Développer les énergies renouvelables
Objectif : Favoriser le développement de l'éolien

Action C4 : assister les Communautés de Communes pour le développement de l'éolien sur leur territoire

Contexte :

Depuis 2005, les Communautés de Communes doivent élaborer une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) sur leur territoire pour que puisse s'y développer du grand éolien.

Le Parc accompagne les collectivités dans ces démarches en s'appuyant sur le zonage défini entre 2004 et 2007.

Détail de l'action :

Objectif 2013	2 Communautés de Communes obtiennent une ZDE + construction de 20 éoliennes dans le cadre des ZDE déjà accordées soit 40MW construits (éoliennes de 2 MW). Economie de 12000 tonnes de co2 annuelles.
Objectif 2020	Construction de 10 éoliennes dans le cadre des ZDE accordées avant 2012, 2 autres Communautés de Communes obtiennent une ZDE et construction de 10 éoliennes dans la cadre de ces 2 nouvelles ZDE. Soit 20 nouvelles éoliennes (60 MW installé, éoliennes de 3 MW). Economie totale de 30 000 tonnes de co2 annuelles.
Chef de file	Communautés de Communes.
Rôle du Parc	Information des élus, appui technique à la réalisation de dossiers de ZDE, formulation d'avis lors des consultations dans le cadre des dossiers de Permis de Construire.
Partenaires	ADEME
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre de ZDE en instruction et accordées. Surface. Puissance. Nombre de permis en instruction, accordés.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	KWh produits. Tonne de CO ² économisée.

Méthode : 2010-2013

En continu :

- Informer les collectivités sur les ZDE (intérêt, procédure, étapes clés, objectifs...)
- Accompagner la collectivité dans la rédaction du cahier des charges de la ZDE et dans le choix de la prestation
- S'identifier comme référent local auprès du prestataire et lui apporter les éléments de contexte lié à l'éolien sur le territoire concerné (antécédents, considération du projet par les habitants et/ou les collectivités voisines, éléments du dossier à considérer en priorité, etc.)
- Appuyer la collectivité et le prestataire dans la mise en œuvre de la concertation lors de l'étude.
- Apporter une lecture critique du projet avant dépôt

L'avis des acteurs locaux :

Le travail de zonage de l'éolien a été réalisé par le Parc entre 2003 et 2007.
Le choix de la valorisation appartient désormais aux élus des Communautés de Communes qui doivent s'engager dans une démarche de ZDE.
Mais le grand éolien est sujet à une forte opposition sur certains territoires...

Thème : Construire le développement durable du territoire
Objectif : Favoriser l'émergence d'un urbanisme plus durable

Action D1 : s'appuyer sur des projets pilotes pour sensibiliser les élus à la mise en œuvre d'extensions urbaines intégrant la prise en compte des principes du développement durable

Descriptif de l'action :

S'appuyer sur des projets pilotes pour sensibiliser les élus à la mise en œuvre d'extensions urbaines intégrant la prise en compte de l'environnement.

Détail de l'action :

Objectif 2013	2010 : poursuivre l'accompagnement des communes engagées en 2008. 2011 à 2012 : réalisation de deux projets, poursuivre l'accompagnement avec les CAUE des deux autres démarches, dégager les objectifs du Parc, définir les recommandations du Parc, tester les mesures favorables à la biodiversité et développer des actions de sensibilisation.
Objectif 2020	Une majorité des projets d'extension urbaine intègrent les objectifs du développement durable.
Chef de file	Communes pilotes.
Rôle du Parc	Animation de la démarche.
Partenaires	ADEME, DREAL, DDTM, CAUE, communes.
Financement	Collectivités, Conseil Régional de Basse-Normandie / ADEME, fonds européens.
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	2010 : poursuite de la politique votée en 2008. 2011 à 2013 : réalisation dans 2 communes, suivi dans deux autres communes, réalisation d'actions de sensibilisation.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Nombre de communes ayant mené une réflexion. Nombre de communes ayant réalisé un projet. Les principes retenus (types de mesures et récurrence).

Méthode :

2010 :

Poursuivre l'accompagnement dans les quatre communes pilotes (en partenariat avec les CAUE pour deux d'entre elles)

2011-2013 :

- Accompagner les quatre communes dans la concrétisation de leur projet
- Sur la base des expériences, identifier les recommandations prioritaires pour le Parc
- Mener des réflexions prospectives avec les CAUE, notamment sur la prise en compte de la biodiversité avec le CAUE 14
- Développer des actions de sensibilisation : visites, témoignages, table ronde
- entre les communes engagées...

L'avis des acteurs locaux :

Il est difficile de définir ce qu'est un
« éco-hameau ».
Quels critères prendre en compte ?
Comment les mettre en œuvre
concrètement ?

Thème : Construire le développement durable du territoire
Objectif : Favoriser l'émergence d'un urbanisme plus durable

Action D2 : inciter les collectivités à se doter de projets territoriaux de développement durable type Agenda 21, PLU intercommunal...

Contexte :

La charte du Parc est reconnue comme Agenda 21 depuis juin 2010. L'échelon intercommunal apparaît pertinent pour décliner les actions proposées de la charte et pour développer les approches territoriales de développement durable. Il s'agit donc d'inciter les Communautés de Communes à mettre en œuvre ce type d'approche. Des démarches d'urbanisme peuvent aussi être envisagées à un échelon mutualisé : PLU intercommunal...

Détail de l'action :

Objectif 2013	A21 : 2 Communautés de Communes en A21 et impulsion de 2 nouvelles Communautés de Communes. PLU intercommunal : définition d'une méthodologie et 2 Communautés de Communes s'impliquant dans la démarche.
Objectif 2020	Les 10 Communautés de Communes du territoire en dynamique d'élaboration d'un projet territorial de développement durable Agenda 21 ou de document d'urbanisme intercommunal.
Chef de file	Communautés de Communes.
Rôle du Parc	Impulsion et suivi des démarches
Partenaires	ADEME, Région, DREAL, DDTM, CAUE, Conseil Général de la Manche, communes.
Financement	Conseil Régional de Basse-Normandie/ADEME, Fonds Européens.
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Indicateurs Agenda 21, surface et nombre d'habitants des communes, nombre de PLU intercommunaux, nombre de communes concernées, nombre d'habitants.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Les actions de développement durable engagées.

Méthode :

- Informer les élus des atouts d'une démarche de développement durable, en s'appuyant sur des exemples de territoires pilotes
- Appuyer techniquement les démarches mises en œuvre par les Communautés de Communes
- S'appuyer à terme sur les groupes d'acteurs locaux initiés dans le cadre des Agenda 21 pour associer les habitants à la mise en œuvre de la charte du Parc.

L'avis des acteurs locaux :

Les documents d'urbanisme apparaissent comme un frein au développement pour certaines communes rurales.

D'autres en disposent et considèrent qu'ils favorisent la prise en compte du développement durable.

L'élaboration d'un A21 paraît complexe, mais le développement durable intéresse.

Thème : Construire le développement durable du territoire
Objectif : Inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales

Action D3 : accompagner le management environnemental au sein des entreprises touristiques

Contexte :

Une démarche de management environnementale est mise en œuvre, depuis 2005, dans le cadre du contrat global « Côte Est », pour inciter les prestataires touristiques à améliorer leurs pratiques environnementales. Sur ce modèle, des approches similaires, élargies à l'ensemble des thématiques du développement durable, sont envisagées sur l'ensemble du territoire du Parc.

Détail de l'action : En cours de définition

Objectif 2013	Définition des cibles et de la méthodologie, lancement de l'appel à projet.
Objectif 2020	100 pré diagnostics, mise en œuvre des actions.
Chef de file	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
Rôle du Parc	Coordination de la démarche.
Partenaires	CRCI, AESN, CCI, Bienvenue à la Ferme,...
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin Pré diagnostics : ADEME, Conseil Régional de Basse-Normandie,
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre de pré diagnostics, économies préconisées (€, Kwh, tonnes de CO ² ...).
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Travaux réalisés, économies réalisées (€, kWh, tonnes de CO ² ...).

Méthode : (à valider)

2010-2011 : définition des cibles prioritaires et de la méthodologie

2011-2012 : rédaction d'un appel à projet

L'avis des acteurs locaux :

Les entreprises touristiques engagées dans la Charte Européenne du Tourisme Durable, conscientes de l'attente environnementale des touristes, étrangers notamment, sont en demande de démarches d'amélioration.

Thème : Construire le développement durable du territoire
Objectif : Inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales

Action D4 : accompagner les entreprises dans la mise en œuvre et le suivi de démarches de diminution d'émissions de GES

Contexte :

En montrant l'intérêt économique et la plus value en termes d'image, le Parc doit inciter les entreprises du territoire à intégrer dans leur fonctionnement les économies d'énergie et tenter de les sensibiliser aux enjeux du développement durable qu'elles méconnaissent parfois.

Détail de l'action : en cours de définition

Objectif 2013	2010-2012: Réalisation de 5 pré-diagnostic énergétiques et 5 entreprises s'impliquent dans des démarches de développement durable type AQM. 5 transporteurs signataires de la charte d'engagement volontaire des transporteurs.
Objectif 2020	25 pré-diagnostic énergétiques ou bilan Carbone, 20 entreprises s'impliquent dans des démarches de développement durable, type AQM. L'ensemble des transporteurs de la région Basse Normandie signataires de la Charte.
Chef de file	CCI
Rôle du Parc	Animation de la démarche. Sensibiliser les transporteurs routiers du territoire. Promotion de la charte. Suivi de la mise en œuvre pour les premiers signataires.
Partenaires	Cercles d'entreprises, CCI, AQM, Syndicat des transporteurs,...
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, CRCI. Pré-diagnostic : ADEME, Conseil Régional de Basse-Normandie
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre d'entreprises sensibilisées, nombre de pré-diagnostic, Nombre de transporteurs signataires.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	kWh et tonnes de CO ² économisés.

Méthode : (à valider)

2010-2011 :

- Sensibiliser les entreprises aux enjeux du développement durable et de la lutte contre les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- Proposer la mise en œuvre de pré-diagnostic énergétiques

- Sensibiliser les transporteurs routiers aux enjeux des GES et les inciter à devenir signataire de la charte d'engagement volontaire.

2012-2013 : Assurer le suivi de la mise en œuvre des préconisations des pré- diagnostics et de la Charte des transporteurs routiers.

L'avis des acteurs locaux :

Le développement durable n'est pas la priorité des entreprises locales. Néanmoins, conscientes des nécessités de qualité environnementale formulées par les clients et en vue d'améliorer leur rentabilité, certaines entreprises, telles que les transporteurs routiers, s'engagent dans des démarches d'amélioration, en vue de limiter les émissions de GES.

Thème : Construire le développement durable du territoire**Objectif : Favoriser les pratiques éco-citoyennes****Action D5 : animer des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable****Contexte :**

Depuis sa création, le Parc finance des approches de développement durable en faveur des écoles du territoire. L'objectif est que celles-ci intègrent un volet « Climat ».

Détail de l'action :

Objectif 2013	10 classes par an mènent un projet pédagogique sur les approches « Climat »
Objectif 2020	Toutes les écoles ont mené un projet pédagogique sur les approches « Climat » pour, au moins, une classe
Chef de file :	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Rôle du Parc	Réaliser un appel à projet pour les écoles. Former les structures intervenant dans les écoles (CIEC, CPIE). Financement de l'intervention de ces structures.
Partenaires	Education Nationale, CIEC, CPIE,...
Financement	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre d'écoles, de classes, d'enseignants et d'élèves concernés.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Type d'actions mises en œuvre. Kwh et tonnes de CO ² économisés.

Méthode :

Actions annuelles entre 2011 et 2013

- Elaborer et diffuser un appel à projet en faveur des écoles sur le thème du développement durable, en mettant en évidence la problématique du changement climatique et des émissions de GES
- Contractualiser avec une structure qualifiée pour intervenir auprès des écoles retenues pour l'appel à projet, pour mener un travail pédagogique sur ces thèmes.

L'avis des acteurs locaux :

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit intégrer les thématiques énergétiques, en complément des approches environnementales ciblées sur la biodiversité, l'éco-citoyenneté...

Thème : Construire le développement durable du territoire

Objectif : Favoriser les pratiques éco-citoyennes

Action D6 : mettre en œuvre en interne une démarche éco-responsable

Contexte :

L'objectif est d'assurer le suivi et l'amélioration de la démarche éco-responsable interne élaborée en 2005-2006, le Plan Environnement Administration (PEA).

Détail de l'action :

Objectif 2012	1 tonne de CO ² économisée par an, en interne au Parc, tous les agents du Parc sensibilisés au PEA.
Objectif 2020	Autonomie énergétique de la Maison du Parc. Intégration de critères « développement durable » dans l'ensemble des consultations proposées par le Parc.
Chef de file	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Rôle du Parc	Assurer le suivi du PEA. Impliquer l'ensemble de l'équipe et diffuser l'expérience.
Partenaires	ADEME, Conseil Régional de Basse-Normandie.
Financement	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre d'agents du Parc impliqués. Nombre de communes informées de la démarche.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Tonnes de CO ² économisées par le PEA. Ensemble des indicateurs du PEA.

Méthode :

En continu 2010-2013 :

- Suivi du PEA du Parc
- Implication de l'ensemble de l'équipe dans les actions éco-responsables
- Co construction de pistes d'amélioration

Interventions auprès des collectivités pour communiquer sur cette action.

L'avis des acteurs locaux :

Le PEA du Parc est une démarche qui, outre le suivi des tableaux d'indicateurs, vise à améliorer continuellement les pratiques quotidiennes.

Des nouvelles propositions d'actions seront émises en lien avec le regroupement du siège administratif auprès de la Maison du Parc en 2012.



Thème : Construire le développement durable du territoire**Objectif : Favoriser les pratiques éco-citoyennes****Action D7 : promouvoir les pratiques d'éco responsabilité auprès des collectivités****Contexte :**

En 2005-2006, le Parc a élaboré son Plan Environnement Administration (PEA). Il s'agit de s'appuyer sur cette démarche exemplaire pour promouvoir les pratiques d'éco responsabilité auprès des collectivités.

Détail de l'action :

Objectif 2013	3 Communautés de Communes et 10 communes engagées dans des démarches d'éco responsabilité.
Objectif 2020	Engagement de l'ensemble des communautés de communes et de 50 communes dans des démarches d'éco responsabilité. Sensibilisation de toutes les communes du territoire.
Chef de file	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Rôle du Parc	Animation.
Partenaires	Communautés de Communes, communes.
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre de Communautés de Communes et de communes impliquées. Nombre de réunion d'information et de formations proposées dans les collectivités.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Tonnes de CO ² économisées par l'ensemble des démarches éco responsables des collectivités du territoire.

Méthode :

2010 : Expérimentation d'une démarche d'appui avec la Communauté de Communes de la Haye du Puits

2011-2012 :

- S'appuyer sur cette démarche pour informer et former les autres collectivités du territoire
- Rédiger une charte d'éco responsabilité pour engager ces collectivités

2012-2013 : Appui aux Communautés de Communes et communes pour la mise en œuvre de cette charte : sensibilisation des agents et des élus, mise en œuvre et suivi des actions.

L'avis des acteurs locaux :

L'exemplarité des collectivités est une phase nécessaire avant que celles-ci initient des projets de développement durable en faveur des habitants ou d'autres acteurs locaux.



Thème : Construire le développement durable du territoire
Objectif : Impliquer dans la mise en œuvre du PCET l'ensemble des acteurs locaux

Action D8 : construire autour d'actions convergentes l'articulation avec les autres territoires de projet

Contexte :

Plusieurs collectivités partagent un territoire commun et s'engagent simultanément dans des Plans Climat Territoriaux (Parc, Pays du Bessin, Pays du Cotentin...). Il est donc nécessaire, pour mettre en évidence la complémentarité des actions, de décliner et de formaliser le rôle de chacun.

Détail de l'action :

Objectif 2013	4 conventions avec les Pays, 4 avec les Communautés de Communes fin 2012.
Objectif 2020	Conventions avec l'ensemble des Communautés de Communes du territoire.
Chef de file	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Pays, Autres collectivités.
Rôle du Parc	Animation de la concertation, rédaction des conventions.
Partenaires	Conseil Régional de Basse-Normandie, ADEME.
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Type d'action mise en œuvre en commun.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	kWh et tonnes de CO ² économisés.

Méthode :

2010-2011 :

- Définir les objectifs chiffrés pour chaque territoire

2011 :

- Définir les synergies et le rôle de chaque structure dans les actions communes.

2012-2013 :

- Décliner le programme d'action à l'échelle des Communautés de Communes.

L'avis des acteurs locaux :

La concertation a permis de sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels à la problématique GES et ceux-ci s'impliquent dans des actions d'atténuation.
Néanmoins, leur engagement doit être formalisé et s'articuler autour d'objectifs chiffrés.

Thème : Construire le développement durable du territoire

**Objectif : Impliquer dans la mise en œuvre du PCET,
l'ensemble des acteurs locaux**

Action D9 : développer des engagements partenariaux adaptés à la diversité des acteurs locaux

Contexte :

Pour une démarche efficace en faveur du climat et tenter d'atteindre le « Facteur 4 » à l'échelle du territoire, les acteurs locaux doivent aussi s'engager à mettre en œuvre des actions pour limiter les émissions de GES, avec des objectifs définis.

Détail de l'action :

Objectif 2013	10 Chartes d'engagement signées fin 2012.
Objectif 2020	L'ensemble des partenaires techniques et institutionnels intègre des objectifs d'économie d'émissions de GES dans ses programmes d'actions.
Chef de file	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Rôle du Parc	Implication des partenaires. Animation de la concertation pour définir des objectifs.
Partenaires	AME, SDEC, CCI, Chambres consulaires, Fédérations de transporteurs, CAPEB, associations...
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Type d'acteurs, document d'engagement.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Objectifs chiffrés : tonnes de CO ² et kWh économisés.

Méthode :

2011 : Inciter les partenaires à s'engager concrètement à limiter leurs émissions de GES et proposer un appui technique pour définir ces objectifs (quantification, actions, méthode de suivi)

2013 : signature des chartes d'engagement

L'avis des acteurs locaux :

Les acteurs locaux (habitants, associations...) impliqués dans les Agendas 21 des Communautés de Communes sont force de proposition pour les actions à mettre en œuvre, en particulier, concernant les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Thème : Réduire les émissions d'origine agricole**Objectif : Développer des systèmes agricoles moins impactants****Action E1 : sensibiliser au maintien des zones humides, des tourbières et des prairies permanentes pour leur intérêt en tant que puits de carbone****Descriptif de l'action :**

Les zones humides et les tourbières ont un fort intérêt en tant que puits de carbone et de zone de protection pour l'aquifère et la biodiversité. L'objectif est de les maintenir et de conforter les prairies permanentes, favorables d'un point de vue environnemental.

Détail de l'action :

Objectif 2013	Maintien de la surface actuelle en zone humide.
Objectif 2020	Maintien de la surface actuelle de zone humide.
Chef de file	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
Rôle du Parc	Connaître et mieux faire connaître les mesures agro-environnementales.
Partenaires	DREAL, Chambres d'agriculture, ADASEA...
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre d'agriculteurs concernés. Nombre d'hectares contractualisés.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Volume de CO ² piégé.

L'avis des acteurs locaux :

Par différentes actions (SAGE, Contrat Global, MAE, Natura 2000, ...), le Parc dispose de l'expérience et de la reconnaissance, auprès du monde agricole, pour être l'animateur des politiques dont l'objectif est la sauvegarde des zones humides et le maintien de la qualité de l'eau.

Thème : Réduire les émissions d'origine agricole**Objectif : Développer des systèmes agricoles moins impactants****Action E2 : expérimenter une démarche de performance environnementale à l'échelle d'un groupe d'agriculteurs**

Contexte : La loi Grenelle 2 doit apporter des éléments pour tendre vers une certification environnementale des exploitations agricoles. Le Parc propose une démarche innovante et expérimentale, dans l'objectif d'élargir la prise en compte du développement durable.

Détail de l'action : (en cours de définition)

Objectif 2013	Validation de la démarche. Définition d'une méthodologie appropriée au territoire pour tendre vers l'excellence environnementale, en intégrant les thématiques eau, déchets, énergie, biodiversité. L'expérimenter avec 10 agriculteurs.
Objectif 2020	200 agriculteurs engagés dans une démarche type « HVE ».
Chef de file	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Groupe de travail "agriculteurs".
Rôle du Parc	Sensibiliser les agriculteurs et initier la constitution d'un groupe de travail, chargé de définir des objectifs et une méthodologie. Suivre la mise en œuvre expérimentale de la méthode. Diffuser.
Partenaires	Chambre d'Agriculture, Ferme Expérimentale de la Blanche-Maison, association AILE, FD CUMA, Parc naturel régional Normandie-Maine.
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre d'agriculteurs mobilisés dans le groupe de travail. Nombre de pré-diagnostic réalisés.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Economies eau, tonnes de CO ² réalisées.

Mise en œuvre :**Méthode :** à valider**2011 :**

- informer et sensibiliser les agriculteurs sur les objectifs de la démarche
- initier la constitution d'un groupe de travail chargé de définir le cahier des charges des pré-diagnostic

2011- 2012 :

- réalisation de 10 pré-diagnostic d'exploitations et suivi de la mise en œuvre des préconisations, évaluation de la démarche

L'avis des acteurs locaux :

Par son expérience des approches globales de management environnemental, le Parc pourrait porter des diagnostics s'intégrant dans les objectifs du Grenelle, en partenariat avec les structures professionnelles (ADASEA, Chambre...).

Pour que les agriculteurs s'impliquent dans ce type de démarche, dans le contexte de vision actuelle, celle-ci doit apporter une plus-value économique à l'exploitation.



Thème : Adapter le territoire au changement du climat
Objectif : Sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux du changement climatique

Action F1 : organiser des animations en faveur des habitants sur le thème du changement climatique

Contexte :

Le grand public est peu informé sur les enjeux du changement climatique. Des animations (soirées ciné-débats, conférences, ...) et des outils (site internet,..) chercheront à favoriser l'implication des habitants dans les actions d'atténuation et d'adaptation.

Détail de l'action :

Objectif 2013	3 soirées en 2010, observatoire créé en 2011. 70% des habitants informés de la démarche PCET.
Objectif 2020	5% des habitants du territoire ont participé aux animations Parc sur le thème du PCET.
Chef de file	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin - Maison du Parc.
Rôle du Parc	Animation et organisation des soirées.
Partenaires	CPIE du Cotentin, Communautés de Communes, presse locale, habitants.
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Nombre d'animations proposées, type d'animation.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Nombre de participants, type d'actions.

Méthode :

En continu :

- Organiser des soirées-débat sur le thème du changement climatique
- Communiquer sur le PCET, au travers du site internet du Parc

2011-2013 :

Définir et mettre en œuvre avec la Maison du Parc un outil participatif d'observation d'espèces emblématiques par le grand public.

L'avis des acteurs locaux :

Le changement climatique est diversement perçu par chacun d'entre nous. Il apparaît nécessaire d'offrir un cadre de réflexion commun s'appuyant sur des données scientifiques (soirées ciné-débat, conférences...). L'objectif est d'impliquer largement la population dans le devenir du territoire et d'inciter les habitants à être acteur de ces mutations.

Thème : Adapter le territoire au changement du climat
Objectif : Anticiper les impacts du changement climatique sur le territoire du Parc

Action F2 : évaluer les risques d'impact du changement climatique sur l'érosion littorale et proposer des mesures d'atténuation

Contexte :

Les impacts du changement climatique sur les niveaux d'eau dans la zone humide et sur l'érosion littorale sont méconnus. Une phase préalable d'amélioration des connaissances est nécessaire, avant de proposer des mesures d'adaptation.

Détail de l'action :

Objectif 2012	Réalisation d'une étude sur l'état des digues de la côte Est. Information des élus. Emergence d'une réflexion concernant les mesures d'adaptation. (réouverture de polders, gestion des niveaux d'eau dans le marais...).
Objectif 2020	Définition avec les opérateurs régionaux d'une méthode d'évaluation des impacts du changement climatique sur l'érosion littorale et les niveaux d'eau dans le marais.
Chef de file	Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Rôle du Parc	Sensibiliser les élus locaux aux enjeux du changement climatique sur l'érosion littorale, les niveaux d'eau...
Partenaires	DREAL, Conseil Général de la Manche, Université de Caen, Conservatoire du Littoral,...
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin Etudes : à définir
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Etudes régionales et universitaires.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Nombre de réunions d'information, type et nombre de participants

Méthode :

2011 :

- S'appuyer sur le SAGE et les études régionales et départementales pour évaluer les risques sur le territoire
- Porter les résultats des études à la connaissance des communes

2012-2013 :

- Définir des indicateurs pour évaluer l'impact du changement climatique sur l'érosion littorale et les niveaux d'eau dans la zone humide

L'avis des acteurs locaux :

**L'érosion littorale inquiète fortement les élus des communes concernées, qui se sentent démunis.
Le SAGE est un outil pertinent pour animer des réflexions sur le devenir du trait de côte.**

Thème : Adapter le territoire au changement du climat**Objectif : Anticiper les impacts du changement climatique sur le territoire du Parc****Action F3 : définir des outils méthodologiques pour identifier et caractériser les trames bleues et vertes à l'échelle des Communautés de Communes****Contexte :**

L'impact du changement climatique sur la biodiversité est méconnu, mais la prise en compte des Trames Vertes et Bleues (TVB) conforte la protection des espèces à l'échelle des Communautés de Communes et préfigure des mesures d'adaptation.

Détail de l'action :

Objectif 2013	Application des TVB dans 5 Communautés de Communes du territoire.
Objectif 2020	TVB et mesures biodiversité définis sur l'ensemble du territoire, et pris en compte dans les PLU et SCOT.
Chef de file	Communautés de Communes, communes
Rôle du Parc	Le Parc : - réalise des études de caractérisation des TVB afin que celles-ci soient prises en compte dans les documents d'urbanisme et les actions d'aménagement du territoire (PLU, SCOT...). - propose des mesures de protection de la biodiversité dans les bâtiments et espaces publics. - sensibilise les élus et les habitants à ces enjeux.
Partenaires	DREAL, Parcs bas-normands, Communautés de Communes, CPIE...
Financement	Animation : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Etudes : Conseil Régional de Basse-Normandie, Fonds Européens...
Indicateurs de réalisation (Suivi annuel)	Cartographie, nombre de documents d'urbanisme intégrant les TVB. Nombre de mesures en faveur de la biodiversité, cartographie.
Indicateurs de résultats (Suivi annuel)	Impacts sur la biodiversité (indicateurs à définir).

Méthode :

2010 - 2011 :

- Sensibilisation des élus à l'intérêt des Trames Bleues-Trames Vertes
- Définition d'une méthodologie adaptée au territoire pour définir les TVB
- Proposer des mesures en faveur de la biodiversité
- Expérimentation de cette méthode sur une Communauté de Communes pilote

2012-2013 :

- Extension de la démarche à d'autres Communautés de Communes
- Inciter à leur prise en compte dans les PLU et les SCOT



L'avis des acteurs locaux :

La biodiversité est une thématique nouvelle qui pose question aux élus, aux aménageurs, et aux habitants.

L'expérience et l'expertise du Parc sur cette question donnent légitimité à son rôle de chef de file, concernant ces questions.

